

Montreuil, le 1^{er} décembre 2020

Syndicats de la production et de la transformation du papier

Compte-rendu de la réunion Paritaire du 1^{er} décembre 2020.

L'UNIDIS a réuni les organisations syndicales en visioconférence ce premier décembre afin de poursuivre les négociations sur le dispositif ARME (Activité réduite pour le maintien de l'emploi), sur l'accord CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) ainsi que sur le financement du dialogue social.

Dans un premier temps, la **FILPAC-CGT** a exprimé sa volonté de repousser la date de signature de ces accords ainsi que celle de la future Convention collective nationale au-delà du 31 décembre 2020 ; dans la mesure où les restrictions liées à la crise sanitaire empêchent de tenir des réunions en présentiel, ce qui nuit au bon déroulement de ces négociations.

SUR L'ARME, LA FILPAC-CGT NE DESARME PAS

La **FILPAC-CGT** a rappelé que le patronat notre branche, déjà grand consommateur d'aides sociales, souhaite se servir du dispositif ARME pour qu'il devienne un moyen supplémentaire à l'obtention d'aides de l'État alors que la branche a déjà été reconnue comme indispensable à la survie de la nation et que les productions ont fortement augmenté depuis le début de la crise sanitaire.

Avant de continuer les discussions, la **FILPAC-CGT** exige des garanties sur l'emploi de plus de 6 mois ainsi qu'un remboursement des aides perçues par les entreprises qui licencieraient à l'issue de l'utilisation du dispositif ARME.

De plus, la **FILPAC-CGT** constate, avant même qu'un accord n'ait été signé au niveau national, que certains employeurs tentent d'ores et déjà de faire passer les arrêts techniques de fin d'année en chômage partiel.

En l'état actuel des choses, notre fédération ne peut donc pas être signataire de ce dispositif.

CPPNI ET DIALOGUE SOCIALE : LA FILPAC-CGT RESTE SUR SES POSITIONS

Pour l'accord CPPNI, la **FILPAC-CGT** consultera ses adhérents, mais il est possible que l'accord puisse être signé en l'état.

Concernant le financement du dialogue social et dans un souci d'équité entre les petites entreprises et les grands groupes, la **FILPAC-CGT** rappelle qu'elle souhaite que ce financement soit calculé sur un pourcentage de la masse salariale. Pour ce qui concerne le mode de répartition des fonds, la **FILPAC-CGT** reste sur sa position d'un partage en fonction de la représentativité de chaque organisation syndicale.

Une nouvelle date de négociation est arrêtée pour la tenue d'une réunion le 9 décembre 2020.